

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 25 Octobre 1993

Goelot
SECRET N° 93-514 / MFPA.DGFP.DGCA.S.N
portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1990 de Monsieur
AKOUALA ~~(Pascal)~~ (Pascal), Professeur Certi-
fié d'Education Physique et Sportive des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des services sociaux enseignement (Jeu-
nesse et Sports) ;

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant réfon-
te du Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I ;

(/u le Décret n° 65/170/FP-DE du 25 Juin 1965 règlemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;

D G B :

(/u le Décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974, modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement
(Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des
articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du décret n° 63-
79 du 26 Mars 1963 portant statut commun des cadres de l'enseigne-
ment (Jeunesse et Sports) ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;

D G C F :

(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant do-
blocage des effets financiers des avancements et des révisions des
situations administratives ;

(/u le Décret n° 93/245 du 23 Septembre 1993, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/238 du 22 Septembre 1993, portant no-
mination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 92/100 du 11 Septembre 1992, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/242 du 23 Septembre 1993, portant
organisation des interims des membres du Gouvernement ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès-verbal de la commission administrative pro-
ritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 30 Septembre
1992 ;

SECRET :

..../....

Article 1er. - ~~Monsieur~~ AKOUALA GOMLOT (Pascal), Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive de 4e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports), en service au Comité Olympique Congolais est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1990 pour le 5e échelon de son grade à deux (2) ans.

Article 2. - Le présent décret sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel de la République du Congo et ~~communiqué partout où besoin sera.~~ -

Brazzaville, le 25 Octobre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO -

- Jean Prosper KOYO -

AMPLIATIONS:

JORC.....	I
MJS.....	I
DGFP/DGCA.....	3
DGB.....	I
DGCF.....	I
DGS.....	I
DAFP/SPORTS.....	2
INTERESSE.....	I
DOSSIER.....	I
SGG/BC.....	I/I3

